

COMMUNIQUÉ

Création de la Plateforme nationale de ressources des Ateliers santé ville

Les Ateliers santé ville (ASV) ont pour mission de conduire des programmes d'actions de santé de proximité dans les quartiers de la politique de la ville. Inscrits dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale, pouvant s'intégrer dans la démarche des contrats locaux de santé, ils contribuent par leurs activités à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé entre territoires d'une commune ou de leur regroupement.

L'enjeu d'aujourd'hui et de demain est de rendre visibles et lisibles les démarches territoriales et les approches populationnelles portées par les Ateliers santé ville.

Les expériences d'animations départementales, régionales et/ou interrégionales des Ateliers santé ville confortent aujourd'hui la nécessité de constituer un réseau national dont la vocation principale sera de promouvoir les pratiques des acteurs locaux aux niveaux régional et national.

C'est dans ce sens que ce réseau national a pris le nom de « **Plateforme nationale de ressources des Ateliers santé ville** », créée le 17 octobre 2011, avec le soutien du SG-CIV et de l'INPES.

Cette plateforme a pour objet de :

- contribuer aux réflexions sur les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- constituer un réseau national référent pour les acteurs locaux, régionaux et nationaux ;
- rendre accessibles les informations nécessaires au fonctionnement des Ateliers santé ville ;
- être force de propositions et de ressources pour la recherche, l'innovation et l'expérimentation.

ateliers santé ville

PLATEFORME NATIONALE
DE RESSOURCES

27 janvier 2012 • 14 h 30

Assemblée générale extraordinaire

Pour la première Assemblée générale de l'association, le bureau provisoire accueillera les coordonnateurs d'Ateliers santé ville, les professionnels et partenaires de la politique de la ville, les collectivités locales, institutions, organismes et universités ainsi que toute personne intéressée aux démarches territoriales de santé publique, en présence et avec le soutien des coordinations/animations régionales des ASV et des partenaires membres fondateurs de la plateforme. Cette Assemblée générale sera aussi l'occasion de manifester et de communiquer l'ancrage d'une politique locale de santé et de proximité.

L'association nationale organise son Assemblée générale extraordinaire :

- le 27 janvier 2012 à 14 h 30,
- Carré Pleyel, salle de l'auditorium,
- 5 rue Pleyel, 93200 Saint-Denis (métro Pleyel, ligne 13).

Ordre du jour :

- présentation ;
- validation des modifications des statuts précisant l'objet de l'association ;
- échanges et débat ;
- élection du CA ;
- pot d'inauguration.

L'adhésion est ouverte aux coordonnateurs ASV, aux professionnels et partenaires de la politique de la ville, aux collectivités locales, institutions, organismes et universités ainsi qu'à toute personne intéressée aux démarches territoriales de santé publique.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer à cette Assemblée générale.

Condition pour voter le 27 janvier 2012 :

- être adhérent, à jour de sa cotisation pour 2012.

Montant de l'adhésion pour une personne physique : 30 €

Montant de l'adhésion pour une personne morale : 300 €

Les cotisations sont à adresser, par chèque à l'ordre de la « Plateforme nationale ASV », à **Anne Guiberteau**, trésorière de l'association, **19 rue Léon-Giraud – 75019 Paris**, ou seront versées lors de l'assemblée générale.

Si vous souhaitez postuler au conseil d'administration, merci d'envoyer une lettre de candidature (une page maximum), avant le 20 janvier, à Bénédicte Madelin, secrétaire générale de l'association : **bmadelin.pb@free.fr**

Merci de confirmer votre présence par mail à l'adresse de la plateforme :
plateformeressourcesasv@gmail.com